



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ÉRABLE
VILLE DE PLESSISVILLE

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 031-24 À 033-24

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 septembre 2024, les règlements suivants :

- *031-24 Concernant l'utilisation extérieure des pesticides et des engrais;*
- *032-24 Sur la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Plessisville;*
- *033-24 Relatif au programme d'aide financière « pour remplacer le couvert forestier compte tenu de la propagation de l'agrile du frêne ».*

Ces règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la municipalité au <https://plessisville.quebec/ma-ville/administration/reglementation-municipale> et au bureau de la soussignée aux heures normales de bureau.

PLESSISVILLE, ce 4 septembre 2024

La greffière,

M^e Geneviève Ferland Lamontagne